

COUP DE CŒUR SÉRÉNITÉ

LOUINEAU PROPOSE DES FIXATIONS DE SEUIL POUR LES COULISSANTS ET PORTES-FENÊTRES : DEUX SOLUTIONS QUI RÉDUISENT LA SINISTRALITÉ DANS LES CONSTRUCTIONS

Pour une pose de menuiseries dans les règles de l'art, toutes les entreprises doivent se référer au DTU 36.5, qui synthétise toutes les normes à respecter quel que soit le type de bâtiment. En cas de sinistre ou de litige, il constitue le document de référence pour les experts des assurances et des tribunaux. Par exemple, en partie basse d'une baie coulissante ou d'une porte-fenêtre il est obligatoire d'installer des cales de 5 mm minimum au droit des montants, des dormants et des meneaux, et de fixer mécaniquement la traverse. Un point essentiel pour **éviter notamment des problèmes d'étanchéité, d'infiltration d'eau, et de maniabilité des ouvrants et vantaux**. Apporteur de solutions, LOUINEAU a développé **deux fixations réglables** qui répondent à cette exigence et s'adaptent à tous les supports constructifs :

- le vérin de seuil (PVSH/PVSB),
- la cornière de seuil pour les menuiseries sans rejingot (CFILVS).

Installées sur les sols non finis, elles **assurent la mise à niveau des baies coulissantes et portes-fenêtres quel que soit leur matériau**. Le réglage des hauteurs de seuils et leur planéité sont facilités. Les menuiseries sont mises en place et fixées mécaniquement aux traverses basses, permettant ainsi aux entreprises de **réaliser le hors d'eau/hors d'air sans avoir besoin d'attendre la réalisation de la chape**. Ces deux solutions LOUINEAU, qui verrouillent la traverse basse, garantissent la rigidité de la menuiserie ainsi que la pérennité du calfeutrement. **L'étanchéité est traitée en continu, même dans le cas d'un seuil PMR** avec une garde à l'eau de 5 cm.



Vérin de seuil (PVSH)



Vérin de seuil (PVSB)



Cornière de seuil (CFILVS)

LUTTER CONTRE LES SINISTRALITÉS

Le dernier Observatoire de la Qualité de la Construction publié par l'AQC en 2023 met une nouvelle fois en évidence le taux important d'infiltration d'eau dans le bâtiment : 62 à 65 % de la totalité des sinistres sur ces dernières années, le lot Menuiserie extérieure représentant près d'un tiers de ces sinistres (défaut à la liaison fenêtre/gros œuvre, problème d'étanchéité du seuil ou de la traverse basse...).

Le calfeutrement sous la traverse basse des menuiseries, où une partie de celle-ci est dans le vide tant que la chape n'est pas réalisée, est donc une réelle problématique. Nombreuses entreprises insèrent des « cales maison » qui sont retirées par le chapiste lorsque celui-ci intervient pour faire la chape au sol. Avec le poids de la baie coulissante ou de la porte fenêtre, les dormant vont déverser à l'intérieur engendrant différents problèmes à court et moyen terme :

- l'eau de pluie s'évacue mal ou stagne car il y a un mauvais drainage,
- le calfeutrement vieillissant prématurément, l'étanchéité n'est plus optimale,
- les chariots à roulettes peuvent dysfonctionner et générer des difficultés pour manœuvrer les vantaux,
- les coupes de profilés au niveau des angles des dormants peuvent s'écarter.



« Cales maison » sur chantier



Pose d'une cornière de seuil LOUINEAU dans les règles de l'art

Le vérin de seuil et la cornière de seuil LOUINEAU sont **fixés dans la dalle de béton** lors de la pose de la menuiserie. **Terminés les sinistres et SAV, tout risque de déversement du dormant est supprimé.**

« Sur nos chantiers, lorsqu'il y a des seuils PMR à traiter, nous utilisons les vérins de seuil LOUINEAU dès qu'il n'est pas possible de fixer une lisse basse ou un précadre bas. Cette solution réglable est facile à mettre en œuvre. Elle n'est pas fixée sur le châssis mais spitée au sol après la pose de la menuiserie. Ancrée dans la dalle, elle empêche les autres lots de la retirer comme cela peut être le cas avec l'ancienne méthode des « cales maison ». Cela garantit une pose de qualité, sans contrepente, une fois la chape coulée. »



Romuald MOREL, Conducteur de travaux au sein de l'entreprise BILLIET MENUISERIE

LES [+] LOUINEAU

Les entreprises de pose gagnent un temps précieux en **commandant directement leur fixations* sur le site de vente en ligne ilouineau.com**.

L'entreprise familiale LOUINEAU dispose également de son propre bureau d'études. Si le chantier est complexe, il accompagne l'entreprise de pose dans la conception des pièces pour assurer une mise en œuvre sereine et répondant aux besoins du chantier.

* A ce jour, uniquement le vérin de seuil (PVSH/PVSB).

VISUELS DISPONIBLES SUR SIMPLE DEMANDE AU SERVICE DE PRESSE :

CABINET VERLEY

DJAMÉLA BOUABDALLAH et CAROLINE RANSON

01 47 60 22 62 - djamela@cabinet-verley.com et caroline@cabinet-verley.com

www.cabinet-verley.com